

2024-032

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 085-218502318-20240531-DELIB_26_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai à vingt heures trente minutes,** le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12

nombre de conseillers présents : 10

date de la convocation du conseil municipal : 24/05/2024

**Présents** : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET, Pauline ROUSSELOT.

**Absente excusée** : Chloé DAGOIS

**Absente** : Marina AMELINEAU

**Secrétaire de séance** : Pauline ROUSSELOT

**Objet : 26 - 2024 : Participation aux dépenses de fonctionnement – Ecole publique Gaston RAMON – Année scolaire 2022-2023**

M. le Maire fait part du montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Gaston Ramon fixé par le conseil municipal de Moutiers Les Mauxfaits, soit 678 € par élève pour l'année scolaire 2022-2023.

Il donne lecture du relevé récapitulatif des dépenses pour l'année 2023.

Un élève domicilié à Saint Hilaire la Forêt est actuellement scolarisé à l'école publique Gaston Ramon de Moutiers les Mauxfaits.

Il précise qu'en ce qui concerne les élèves en unité d'inclusion scolaire, la demande de participation financière de la commune de Moutiers les Mauxfaits s'appuie sur l'article L212-8 du code de l'éducation qui stipule qu'une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation des enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales.

Le conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Maire à verser à la commune de Moutiers les Mauxfaits la somme de 678 € pour les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 pour un élève domicilié à Saint Hilaire la Forêt et fréquentant l'école Gaston Ramon.

Pour extrait conforme au registre,  
A SAINT HILAIRE LA FORET,  
Le 31 mai 2024  
Le Maire,  
Christian BATY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai à vingt heures trente minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12

nombre de conseillers présents : 10

date de la convocation du conseil municipal : 24/05/2024

**Présents** : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET, Pauline ROUSSELOT.

**Absente excusée** : Chloé DAGOIS

**Absente** : Marina AMELINEAU

**Secrétaire de séance** : Pauline ROUSSELOT

**Objet : 27 - 2024 - Numérotation Rue du Brédu**

M. le Maire rappelle au conseil municipal l'aménagement de 8 lots à bâtir rue du Brédu, prolongement de l'actuel lotissement.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents,  
Décide de la numérotation des lots :

Lot n° 1 : 11, rue du Brédu

Lot n° 2 : 13, rue du Brédu

Lot n° 3 : 15, rue du Brédu

Lot n° 4 : 17, rue du Brédu

Lot n° 5 : 19, rue du Brédu

Lot n° 6 : 21, rue du Brédu

Lot n° 7 : 8, rue du Brédu

Lot n° 8 : 6, rue du Brédu

Pour extrait conforme au registre,  
A SAINT HILAIRE LA FORET,  
Le 31 mai 2024,  
Le Maire,  
Christian BATY



2024\_034  
Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 085-218502318-20240531-DELIB\_28\_2024-DE

SLO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai à vingt heures trente minutes,** le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12

nombre de conseillers présents : 10

date de la convocation du conseil municipal : 24/05/2024

**Présents** : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET, Pauline ROUSSELOT.

**Absente excusée** : Chloé DAGOIS

**Absente** : Marina AMELINEAU

**Secrétaire de séance** : Pauline ROUSSELOT

### **Objet : 28 - 2024 - Aménagement rue de La Vineuse en Plaine – Création de trottoirs – Legs de M. LANGEOIS**

M. le Maire rappelle la délibération 25-2024 du 11/04/2024 acceptant le legs de M. LANGEOIS.

Il précise que M. LANGEOIS demandait que ce legs soit employé uniquement à la réfection des trottoirs existants ou la création de nouveaux trottoirs de la commune sur présentation d'une délibération de la commune ayant voté lesdits travaux.

Par délibération 21-2023 du 25/05/2023, le conseil municipal décidait de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Vineuse en Plaine, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024,

Par délibération 47-2023 du 21/12/2023, le conseil municipal retenait l'entreprise ATPR de Longeville/Mer pour effectuer les travaux.

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter le legs de M. LANGEOIS à la création de trottoirs rue de La Vineuse en Plaine.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

D'affecter le legs de M. LANGEOIS à la création de trottoirs rue de la Vineuse en Plaine.

Pour extrait conforme au registre,  
A SAINT HILAIRE LA FORET,

Le 31 mai 2024,

Le Maire,  
Christian BATY



2024-035  
Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 085-218502318-20240604-DELIB\_29\_2024-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai à vingt heures trente minutes,** le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, au n° 6, rue Georges Clemenceau, sous la présidence de M. Christian BATY, maire.

nombre de conseillers en exercice : 12

nombre de conseillers présents : 10

date de la convocation du conseil municipal : 24/05/2024

**Présents** : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Amédé GARCIA, Éric JADEAU, Martine COTTET, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET, Pauline ROUSSELOT.

**Absente excusée** : Chloé DAGOIS

**Absente** : Marina AMELINEAU

**Secrétaire de séance** : Pauline ROUSSELOT

**Objet : 29 - 2024 – Motion contre la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer révélée par la préfecture maritime le 6 mars 2024**

Il existe un pacte millénaire entre la France et l'Océan !

Ce pacte millénaire et l'héritage naturel de notre belle Vendée littorale viennent d'être torpillés.

Sans aucune concertation et moins de 48 heures avant l'échéance, l'Etat, maître d'œuvre de la planification maritime, convoquait les élus le 6 mars pour leur révéler la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer.

Le gouvernement se moque clairement de nous en diffusant ces cartes dans la précipitation et en dévoilant ses projets 10 jours après le grand débat public qui s'est tenu aux Sables d'Olonne le 26 février, alors que depuis des mois nous attendions ces éléments nécessaires au débat.

Les élus du littoral vendéen demandent à être respectés et écoutés par le gouvernement, maître d'ouvrage du développement de l'éolien en mer, ainsi que par ses représentants. Aucune politique publique littorale et maritime ne pourrait réussir contre l'avis des marins pêcheurs et des élus et populations littoraux.

**La France a conclu un pacte millénaire avec la mer qui repose sur des responsabilités collectives :**

- Valoriser la mer et en faire un atout en terme de recherche et d'innovation (hydrolien, thalassothermie, éolien flottant etc.)
- Mais aussi et surtout protéger l'océan, son environnement et ses paysages littoraux, absolument uniques.

Nous autres, habitants des 250 kilomètres de côtes vendéennes, qui voyons tous les 4 ans s'élancer fièrement les skippers du Vendée Globe, nous autres élus et gardiens vigilants des communes du littoral, aux avant-postes de la montée des océans, de l'érosion du trait de côte, de la conjugaison harmonieuse des activités maritimes, nous le savons, nous le vivons : la mer, c'est la liberté et le dernier

2024 - 036

Envoyé en préfecture le 05/06/2024  
Reçu en préfecture le 05/06/2024  
Publié le  
ID : 085-218502318-20240604-DELIB\_29\_2024-DE

S'LO

espace qui échappait à l'urbanisation, aux zones industrielles et aux vacarmes de ce monde.

Il est parfaitement inacceptable de positionner une nouvelle "aire propice", synonyme d'un futur parc éolien posé d'ici à 2035, à 15 km des Sables d'Olonne et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, et à 24 km de Talmont-Saint-Hilaire, en pleine zone de pêche. Même les industriels français regroupés au sein du syndicat des énergies renouvelables n'ont jamais imaginé et proposé des éoliennes posées à moins de 30 kilomètres des côtes vendéennes... Tout est une question d'équilibre : il ne faut jamais sacrifier une activité économique contre une activité énergétique. Jamais une activité en mer contre une activité à terre, et inversement.

En effet, un autre avenir serait possible et d'ici 2050 un océan de solutions s'ouvre à nous telles que ces éoliennes de seconde génération déployées en Écosse, en Norvège ou ailleurs, flottantes, recyclables, locales, pouvant même bientôt fabriquer sur place une énergie hydrogène inépuisable sans tapisser les fonds de centaines de kilomètres de câbles supplémentaires...

La ligne d'horizon des skippers du Vendée Globe devrait-elle être coupée par un champ de turbines ? L'une des plus belles baies du monde devra-t-elle céder à une urbanisation et industrialisation débridée ? En 2022, les Sablais ont répondu dans les urnes à cette question très claire : « Seriez-vous favorable à la construction d'un parc éolien en mer visible depuis la plage et les côtes des Sables d'Olonne ? » Et 65% ont répondu non, refusant de brader un cadre de vie absolument unique, un paysage, un environnement, un patrimoine, un héritage.

La Vendée contribue déjà à l'effort de production d'énergie renouvelable avec le parc des deux îles et nous ne voulons pas d'un nouveau parc éolien posé devant notre littoral. Que d'autres départements qui n'ont pas encore de parc en mer fassent le même effort. Seul le modèle de l'éolien flottant, très au large des côtes, invisible du littoral et ne perturbant pas l'activité de nos marins pêcheurs déjà éprouvés par les multiples contraintes règlementaires en vigueur pourrait être envisagé après 2050.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 contre, 1 abstention) :**

- **D'ADOPTER la motion contre la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer révélée par la préfecture maritime le 6 mars 2024.**
- **D'ADRESSER cette motion :**
  - à la presse,
  - aux intercommunalités et communes vendéennes, au Département de Vendée,
  - aux pouvoirs publics : Premier Ministre, au Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, au Secrétaire d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité, au Ministre délégué chargé de l'Industrie.
  - à la Présidente de Région,
  - aux Préfets de Département et de Région

Pour extrait conforme au registre, à SAINT HILAIRE LA FORET,  
Le 4 juin 2024,

Le Maire, Christian BATY

